

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

*du 18 Décembre 2023*

**Présents : Benoit COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Claude PERRIER-CORNET, Michaël PONCET**

**Secrétaire de séance : Michaël PONCET**

**Excusés : Karine JEANTET-PROST donne pouvoir à Jérôme GRECARD  
Anne MICHAMBLÉ donne pouvoir à Benoit COLLIN  
Pascale LOMBARD donne pouvoir à Jean-Marc HENROTTE**

**Absent : Philippe HERNANDEZ**

**Ouverture de la séance à 19 h 06**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2023

- Club du 3ème Age :  
demande gratuité pour utilisation hebdomadaire de la salle de justice
- SIVU des Couloirs : modifications des statuts
- SIDEC : adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Salle paroissiale : point sur le dossier

Questions diverses :

- Point sur les commissions
- Regroupement scolaire

Informations diverses

**Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2023**

Le Procès-verbal du 23 novembre est approuvé sans remarque par 9 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention (AM qui était absente)

## 1 – Club du 3<sup>ème</sup> Age : demande gratuité pour utilisation mensuelle et hebdomadaire de la salle de justice

Par courrier, le club demande l'autorisation d'utiliser la salle de justice pour leurs activités durant les mois d'hiver (d'octobre à avril). Cette année, il demande la gratuité pour cette utilisation de la salle de justice.

La participation prévue pour 2024 est de 104 €. Le club bénéficie d'une gratuité pour l'utilisation de la salle polyvalente comme toutes les autres associations. La question d'équité entre associations est discutée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par souci d'équité entre les associations communales, par 1 voix pour la gratuité (pouvoir de Pascale LOMBARD), 8 voix contre la gratuité dont 1 pouvoir (Anne Michamblé) et 1 abstention (pouvoir de Karine Jeantet-Prost) décide de ne pas mettre la salle de justice gratuitement à la disposition du Club du 3<sup>e</sup> Age.

## 2 – SIVU des Couloirs : modification des statuts

Le Maire présente la demande de modifications des statuts du SIVU (article 4), financement des travaux d'entretien + contrôle des poteaux d'incendie par les agents techniques des communes

Après en avoir délibéré, par 10 voix dont 3 pouvoirs, le Conseil municipal approuve les modifications des statuts du SIVU et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

## 03 - SIDEC : adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté

Benoît Collin lit les commentaires de Anne Michamblé. Isabelle Heurtier et Benoît Collin rappellent que le SIDEC n'est pas privé mais syndicat public, gouverné par des élus. Isabelle Heurtier précise que les frais afférents à ce contrat seront d'environ 50€ par an et que le SIDEC garantit aux communes adhérentes le tarif le moins cher. S'il s'agit du tarif réglementé ; c'est celui-là qui est appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 8 voix pour dont 1 pouvoir, 1 voix contre (pouvoir d'Anne Michamblé), et 1 abstention (pouvoir de Karine Jeantet-Prost) :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la Commune des Bouchoux en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune des Bouchoux et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Syndicat Mixte d'Énergies, d'équipement et de e-communication du Jura (SIDEC) - Département 39 - pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Commune des Bouchoux dans le cadre de la convention constitutive.

#### 4 – Salle paroissiale : point sur le dossier

La commission Bâtiment travaille sur ce dossier et demande un nouveau délai sur Janvier.

#### Questions diverses :

##### Point sur les commissions

ASSAINISSEMENT : appel d'offres lancé le 8 décembre 2023 et se terminera fin janvier 2024

VOIRIE : travail avec V. Blanc en cours, devis pour Sur la Roche en cours

AFET : Baux ruraux environnementaux : lecture du mail d'Anne Michamblé par Benoît Collin.

FIBRE : Jean-Marc s'occupe de gérer le déploiement de la fibre avec les interlocuteurs du Département



**Regroupement scolaire** : une réunion est prévue avec La Pesse le 8 décembre 2023

#### Informations diverses :

- Fermeture secrétariat : rappel du 29 décembre 2023 au 9 janvier 2024
- La cérémonie des vœux le 19 janvier 2024 à 19h à la salle polyvalente.
- Comité des fêtes : Le maire lit le courrier du Comité des Fêtes annonçant leur achat de chaises pour la salle polyvalente, investissement de 910 €. Le Conseil Municipal remercie le Comité des Fêtes.
- Le courrier de Robert Dromard concernant le passage de l'épaveuse dans son chemin est lu, courrier qui était resté dans la pochette de la voirie.
- Benoît Collin annonce que les 2 parcours raquettes sont balisés. Merci aux bénévoles qui l'ont fait.

Le maire profondément touché et choqué par les mots utilisés dans le mail par Mme Anne Michamblé et lu par Benoît COLLIN concernant les Baux Ruraux Environnementaux quitte le conseil en informant celui-ci qu'il se laissait le temps de réflexion jusqu'au prochain conseil concernant son statut d'élu.

**La séance est levée à 20 h 55**

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Michaël PONCET
	

*Procès-verbal approuvé le 18 janvier 2024  
par 10 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 abstention (Anne Michamblé)*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
de la séance du Conseil Municipal  
du Lundi 18 décembre 2023

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2023-074	Club du 3 <sup>ème</sup> Age : demande gratuité pour occupation mensuelle et hebdomadaire de la salle de justice	Le Conseil Municipal décide de ne pas mettre la salle de justice, gratuitement, à disposition du Club du 3 <sup>ème</sup> Age dans un souci d'équité entre les associations.	1 voix pour la gratuité, 8 voix contre et 1 abstention
2023-075	SIVU des Couloirs : modification des statuts	Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SIVU des Couloirs	10 voix pour
2023-076	SIDEC : adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté	Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés et autorise le maire à signer la convention	8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

